

**Du Plan académique et régional des classes du patrimoine  
au Réseau d'éducation au patrimoine  
de l'Académie de Nantes et des Pays de la Loire (1987-2003)**

**Le Plan académique et régional des classes du patrimoine**

Depuis 1987, le Rectorat de l'Académie de Nantes et la Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire ont contribué à faire des classes du patrimoine un dispositif culturel d'excellence. Dans le cadre du *Plan académique et régional des classes du patrimoine*, renforcé des collaborations de collectivités territoriales et d'associations, a été constitué un *Réseau de Centres du patrimoine* présentant des aspects variés du patrimoine de la région des Pays de la Loire. Il a permis de proposer une offre à la fois diversifiée et qualifiée de ressources dans le domaine du patrimoine. Des séquences pédagogiques et culturelles pertinentes ont été bâties et des outils pédagogiques ont été produits.

**La Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective**

L'évolution de la notion de patrimoine, celle des attentes des enseignants et de leurs élèves, la prise en compte de l'éducation culturelle dans le cadre des enseignements et des projets d'école et d'établissement, et la volonté d'ouvrir l'éducation au patrimoine au plus grand nombre possible d'élèves appelaient des évolutions. Une analyse a été conduite par la *Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective*. Cette *Commission* est chargée, d'une part, d'évaluer tous les dispositifs existants qui reçoivent des élèves afin de l'adapter aux évolutions actuelles du système éducatif et de l'offre culturelle ; d'autre part, de formuler des propositions concrètes sur la pédagogie au patrimoine et de la sensibilisation à l'espace construit. Son champ d'investigation concerne l'ensemble des dispositifs accueillant un public scolaire, les stages de formation des enseignants, les interventions des professionnels du patrimoine, le réinvestissement des acquis dans l'animation des Centres et dans la pratique ordinaire de la classe. La Commission s'intéresse aussi à la gestion administrative et financière des aides. Son action vise à mettre en œuvre une éducation au patrimoine dans le cadre d'une éducation culturelle inscrite dans chaque projet d'école ou d'établissement scolaire.

**La Charte académique et régionale relative à l'éducation au patrimoine**

Les enjeux de l'éducation au patrimoine ont été soulignés dans la *Charte académique et régionale relative à l'éducation au patrimoine*. Cette *Charte*, signée le 27 septembre 2000, renforce le partenariat entre le Rectorat de l'Académie Nantes et la Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire. La *Charte* affirme l'engagement et la volonté de développer une éducation au patrimoine diversifiée, continue et progressive. Elle vise à l'élargissement du nombre d'élèves concernés par l'éducation au patrimoine par l'inscription de l'éducation au patrimoine dans le volet culturel du projet d'école ou d'établissement, selon une programmation annuelle et pluriannuelle, dans un cadre pluridisciplinaire invitant l'élève à un travail individuel et collectif, à des rythmes à définir pour chaque projet, mais en cohérence avec le programme pédagogique du niveau concerné et selon des objectifs et une progression sur un cycle d'étude. La *Charte* entend encore établir une continuité éducative entre les cycles afin d'éveiller la curiosité des élèves, éduquer leur regard, susciter la volonté

de découvrir et de comprendre afin de fonder une pratique culturelle vis-à-vis du patrimoine, curieuse, informée et réfléchie.

### **Le Réseau d'éducation au patrimoine de l'Académie de Nantes et des Pays de la Loire**

La mise en œuvre de ces principes a conduit à la transformation du *Plan académique et régional des classes du patrimoine* en un *Réseau d'éducation au patrimoine de l'Académie de Nantes et des Pays de la Loire*. Ce redéploiement est tout à la fois géographique, structurel et pédagogique.

Géographiquement, le *Réseau d'éducation au patrimoine de l'Académie de Nantes et des Pays de la Loire* couvre plus largement l'ensemble du territoire. Aussi, est-il à même de répondre de façon plus satisfaisante aux besoins des enseignants.

Structurellement, l'éducation au patrimoine prend appui sur des *Centres d'éducation au patrimoine*, agréés par la *Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective*, disposant de personnels, d'outils, et ayant élaboré des programmes selon des thématiques précises pour lesquels des pistes pour des programmes pédagogiques et culturels sont proposées. Ce souci de professionnalisation est essentiel : il est gage d'une action continue et de qualité.

Du point de vue pédagogique, le *Réseau d'éducation au patrimoine de l'Académie de Nantes et des Pays de la Loire* prend en compte les évolutions récentes de la notion de patrimoine, les besoins nouveaux des équipes éducatives, et vise à ouvrir plus largement au public scolaire l'éducation au patrimoine. Pour cela, la *Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective* a validé des prestations variées en fonction de thématiques précises et de pistes pour des programmes pédagogiques et culturels, des outils pédagogiques destinés à leurs réalisations et des propositions d'ateliers réalisés en présence d'intervenants reconnus.

### **Les prestations proposées par les Centres d'éducation au patrimoine**

Chaque *Centre d'éducation au patrimoine* propose des activités aux enseignants qui ont à préciser et à finaliser leurs attentes en prenant contact avec les animateurs du Centre afin de définir leur projet pédagogique et culturel.

Ces prestations ne se limitent pas à la *classe du patrimoine* comme cela était le cas jusqu'à présent. Elles s'ouvrent à la *journée patrimoine*, au *parcours patrimoine* et au *séjour patrimoine*.

Une *classe du patrimoine* est, selon les textes réglementaires, une classe transplantée d'une durée de cinq jours sur un site présentant un intérêt patrimonial. Initialement conçues pour l'école élémentaire, les *classes du patrimoine* se sont élargies aux collèges et aux lycées (*circulaire 88-083* du 1<sup>er</sup> avril 1998). Elles peuvent concerner des groupes d'élèves handicapés et des jeunes de l'éducation spécialisés. Les *classes du patrimoine* associent une séquence patrimoniale faite de plusieurs séances dont le suivi obéit à une progression faisant sens, et un atelier ou des ateliers. Les *classes du patrimoine* reposent toujours sur un projet pédagogique et culturel qui trouve sa place dans le cadre d'un enseignement général dispensé à la classe. À l'amont, les enseignants préparent la classe du patrimoine, et en aval, ils

exploitent les apports de cette classe, notamment par une restitution, qui est obligatoire, soumise ou non à évaluation. Les *classes du patrimoine* s'intègrent dans un projet pluridisciplinaire. Outre les aspects proprement pédagogiques, les textes réglementaires précisent les conditions matérielles, en particulier le financement et l'hébergement des *classes du patrimoine*. Le financement fait appel aux familles, aux aides diverses des collectivités territoriales (communes d'origine des élèves, Conseil général, Conseil régional), à l'Éducation nationale (école, établissement scolaire, Inspection académique), à la Direction régionale des Affaires culturelles. En ce qui concerne l'hébergement sur le site et les règles de responsabilité et de contrôle, la *classe du patrimoine* est organisée conformément aux dispositions de la *note de service n° 82-399* du 17 septembre 1982 relative aux classes de découverte. L'inscription à une *classe du patrimoine* se fait à la suite de la constitution d'un dossier. Ce dossier est à se procurer auprès des *Centres d'éducation au patrimoine* agréés par la *Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective* pour cette prestation culturelle spécifique. Le dossier est instruit par cette *Commission* qui se prononce sur la demande de subvention demandée à la Direction régionale des Affaires culturelles.

Une *journée patrimoine* est la prestation minimale retenue par la *Commission Éducation / Culture d'évaluation et de prospective*. La visite d'un site sur une durée d'une demi-journée n'a pas été retenue par la *Commission*. Cependant, cette durée peut trouver sa place dans le cadre d'un *séjour patrimoine* ou un *parcours patrimoine*. La *journée patrimoine* comporte obligatoirement une découverte et une utilisation des outils pédagogiques élaborés par le *Centre d'éducation au patrimoine*.

Un *parcours patrimoine* se déroule sur plusieurs demi-journées ou journées se succédant au cours de l'année. Il comporte obligatoirement une séquence patrimoniale faite de plusieurs séances dont le suivi obéit à une progression faisant sens, et un atelier.

Un *séjour patrimoine* se déroule sur plusieurs jours consécutifs pour une classe transplantée ou non. Il comporte obligatoirement une séquence patrimoniale faite de plusieurs séances dont le suivi obéit à une progression faisant sens, et un atelier.

Un *atelier* est défini comme une phase de pratique, réalisée en présence d'un intervenant, ayant des compétences spécifiques, reconnu par la Direction régionale des Affaires culturelles (*circulaires 87-268* du 4 septembre 1987 et *88-063* du 10 mars 1988). L'*atelier* est une rencontre avec un professionnel, une amorce d'un apprentissage et une réalisation d'une œuvre individuelle et collective.

Ces prestations peuvent s'intégrer dans des dispositifs (classe du patrimoine, ateliers artistiques) ou dans le cadre d'actions trouvant leur place dans des enseignements au cours d'une année scolaire (classe à projet artistique et culturel, itinéraire de découverte, travaux personnels encadrés, PPCP).

## **L'éducation au patrimoine : objectifs et méthodologie**

### **L'éducation au patrimoine : quels objectifs ?**

L'éducation au patrimoine est un élément fondamental d'une éducation culturelle destinée à tous. Elle vise à faire découvrir, à faire apprécier, à donner l'envie aux élèves de se rendre sur des lieux patrimoniaux et à leur fournir une formation, c'est-à-dire à faire qu'ils ne soient pas de simples consommateurs, parce que la culture touristique les y inciterait, ou encore de simples spectateurs qui découvrirait le patrimoine au travers de photos entrevues ou de vidéo.

L'éducation au patrimoine vise à l'acquisition de principes de réflexion critique et à l'expression d'un sentiment esthétique. Elle aide les élèves à acquérir une connaissance des formes artistiques liées aux grandes périodes de la civilisation tout en étant respectueux des diversités culturelles. Ainsi participent-elles à l'intégration des élèves à une culture. Elle vise à développer en harmonie intelligence rationnelle et intelligence sensible.

L'éducation au patrimoine contribue encore à l'acquisition de la notion de patrimoine. Elle doit encourager la réflexion à propos des enjeux et des incidences d'une politique culturelle en découvrant par exemple, les enjeux liés à une procédure de classement ou à une restauration de monument.

L'éducation au patrimoine contribue à donner accès aux élèves à une véritable culture. Le patrimoine est une valeur privilégiée pour découvrir, comprendre, partager et respecter la diversité culturelle. Il participe à l'ouverture de l'individu au monde, qui s'inscrit dans l'espace et le temps. Il contribue à la formation du citoyen. À ce titre, il prend sa place dans une politique d'éducation artistique et culturelle visant la réussite des élèves et concourant à la réduction des inégalités. Plus profondément, l'éducation au patrimoine entend assurer l'intégration de l'élève dans son cadre de vie grâce à la connaissance de patrimoine et de son inscription dans des styles, des courants culturels ou artistiques plus larges.

L'éducation à la notion de patrimoine, en raison même de l'intérêt que représente le patrimoine en termes de formation, permet d'aborder les notions de conservation, de restauration et de valorisation du patrimoine.

### **L'éducation au patrimoine : quels objectifs et quelle méthodologie pour une découverte du patrimoine ?**

Les modalités d'une visite d'un lieu patrimonial et son déroulement doivent respecter impérativement des objectifs généraux de formation :

- privilégier le contact direct avec le patrimoine ;
- placer cette rencontre dans le cadre d'un projet culturel de classe, conduit par une équipe d'enseignants, dans le cadre d'un projet pluridisciplinaire se développant sur l'année scolaire ;
- recourir sur place à des médiateurs qualifiés ;
- rendre le plus possible les élèves acteurs de leur formation, ce qui suppose de les aider à donner du sens à ce qu'ils découvrent à partir d'apprentissages mis en œuvre avant la visite ;

- organiser tout parcours ou succession de parcours comme une progression destinée à révéler le sens de l'œuvre ou du lieu étudié.

La visite d'un lieu patrimonial doit être conduite par un animateur du patrimoine qui travaille d'abord sur le contact direct avec l'œuvre. La notion d'approche sensible qui fait appel aux perceptions ressenties, aux émotions éprouvées, à la curiosité suscitée, à la volonté de découvrir et d'apprendre a été souvent évoquée, mais peut-être convient-il mieux de parler de lecture personnelle des œuvres. L'acte de lecture conduit à repérer des informations, émettre des hypothèses, chercher des nouveaux indices pour confirmer ou infirmer, s'arrêter un temps sur une construction provisoire de sens.

Ainsi, sur un lieu précis et significatif, ou face à une œuvre, l'animateur du patrimoine analyse-t-il, montre-t-il les éléments ou composants les plus signifiants. Alors peut être établi un questionnaire permettant d'appréhender d'autres d'éléments, de déchiffrer la « boîte noire » qui existe en chaque œuvre. Les ressemblances, les différences et les nuances constatées suggèrent des questions que les élèves devront formuler : cette problématisation est un aspect important en terme de formation. Les réponses et les apports de connaissances d'ordre général sont donnés par le professeur, en lien avec tous les apprentissages du niveau des élèves concernés, et commencés avant le déplacement sur le site. En revanche, les réponses et les apports qui, sur le site, peuvent être illustrés par des documents locaux, sont donnés par l'animateur du patrimoine. Du jeu des comparaisons devrait émerger le sens général de l'œuvre.

Des niveaux de discours sont ainsi distingués, la parole n'est pas confisquée par un spécialiste, l'importance d'une culture générale est valorisée, l'attention et l'intérêt de l'élève sont sollicités en permanence. Ainsi, face à un document brut, des niveaux d'appréhension sont-ils distingués. L'élève apprend, d'une part, ce qu'il peut s'appropriier seul et ce que peut lui apporter la culture générale ; d'autre part, qu'au-delà il lui faut avoir recours à des spécialistes : guides conférenciers, mais encore guides de voyages, livres érudits...

Ce guidage commun et les enjeux culturels font partie des éléments qui imposent la mise en rapport des équipes éducatives et des animateurs du patrimoine. Le rôle premier de cette mise en rapport est la définition du projet culturel des enseignants qui doit structurer impérativement toute visite.

Au cours de la visite, le recours à des méthodes actives de mise en action de l'élève vise à en faire un acteur de sa formation et le rendre capable de donner du sens à son travail. L'élève dispose d'éléments (plan, reproductions de choses vues, endroits où on peut porter quelques annotations...). Les questionnaires préétablis, les textes à trous, ou les questions qui appellent à la rédaction de phrases trop longues, sont à éviter. Les annotations des élèves sont destinées à être reprises dans le cadre de la restitution dont les formes sont différentes selon le projet culturel retenu et de l'atelier lié à cette séquence découverte.

La mise en scène du genre visite en costume détourne le plus souvent des objectifs pédagogiques de l'éducation au patrimoine. Cependant, elle peut trouver une place dans le cadre d'une animation, par exemple lors d'une veillée ou d'une restitution.

Toute étude d'un patrimoine vise à dégager le sens de l'œuvre. La dialectique du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre peut être une voie pour traiter de ces questions. Elle permet de replacer chaque œuvre dans le contexte où elle a été conçue, de dégager le sens de l'œuvre, la part de la création, de l'artiste. La lecture de l'œuvre doit être plurielle : matérielle, historique, formelle, et artistique. Dans le cas de l'œuvre d'art, l'accent mis sur l'artiste est essentiel, le commentaire ne pouvant pas épuiser la force suggestive de l'œuvre. Ce sont là des objectifs plus particuliers, liés à une éducation au patrimoine et à la sensibilisation esthétique, que l'on retrouve lors de l'atelier.

Toute étude d'une œuvre patrimoniale doit être replacée dans son environnement géographique (par exemple, la cathédrale dans la ville) et dans son temps. Cette démarche permet de connaître les formes artistiques liées aux grandes périodes de l'histoire, de découvrir ce que signifiait cette œuvre lors de sa création, mais encore la façon dont les générations postérieures l'ont reçue et traitée et comment, de nos jours, elle est reçue et traitée. L'élève est alors à même d'appréhender des diversités culturelles et de se situer dans une culture. Cette découverte de la diversité est un enjeu culturel essentiel, tant la culture est la prise en compte de l'expression des autres.

L'extension de la notion de patrimoine appelle d'autres remarques. Cette extension repose sur un travail de patrimonialisation qui doit être précisé. Aussi face à tout patrimoine, est-il nécessaire :

- de comprendre et de faire comprendre qui a impulsé le mouvement de patrimonialisation, et pourquoi ;
- de préciser l'intérêt que représente ce patrimoine pour une collectivité ;
- d'énoncer les valeurs dont il est porteur ;
- de comprendre de ce que signifie et ce que sont les enjeux d'un classement au titre des Monuments historiques ou des sites, et d'une inscription à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques ; les enjeux encore d'une protection ou d'une restauration ;
- d'aider les élèves à s'exprimer et à se déterminer : cette prise de parole engage une formation citoyenne.

La patrimonialisation pouvant s'étendre à tout un territoire, ou encore une étude pluriannuelle pouvant viser à une étude du patrimoine d'un territoire donné, la question du territoire se doit d'être posée. L'étude d'un territoire à partir de son patrimoine peut être particulièrement signifiante pour accéder à la compréhension de celui. Mais toute démarche qui se limiterait à l'établissement d'un simple inventaire est à proscrire ; en revanche, sont à privilégier toutes démarches dynamiques qui prennent en compte les évolutions historiques, les actions prises récemment, et celles qui sont en projet et engagent l'avenir.

Tout déplacement d'élèves doit être préparé et exploité. Il trouve sa place dans la progression annuelle des classes en fonction des thèmes d'études proposés par le site d'accueil. Les restitutions permettant de faire connaître et d'évaluer le travail et les productions des élèves doivent être systématiquement recherchées. L'éducation au patrimoine apparaît comme un axe majeur d'action pédagogique et culturelle pour une classe au cours de l'année.

### **L'atelier : quels objectifs et quelle méthodologie ?**

L'atelier s'appuie sur un projet d'ordre culturel préparé en amont, reposant sur une recherche et engageant une démarche de création. Le projet est défini en collaboration avec le professionnel, ne serait-ce que pour prendre conscience des contraintes matérielles. Cependant, l'accent mis sur le culturel ne doit pas occulter le côté découverte d'un métier. Le dialogue avec l'intervenant est l'occasion d'une réflexion sur ce qui est possible de faire en raison du temps donné, sur les techniques employées et sur les savoir-faire mobilisés et leur évolution. L'atelier permet la découverte d'une culture matérielle et professionnelle qu'il convient de replacer dans une évolution concernant le métier rencontré.

Le travail en atelier doit être organisé selon une logique professionnelle, et de telle façon que chaque élève puisse participer à l'élaboration de l'œuvre proposée.

L'œuvre réalisée est un des éléments fondamentaux du projet de la classe lors des *classes du patrimoine, des séjours patrimoine* ou *des parcours patrimoine*. Le travail individuel de l'élève consiste à réaliser un fragment de l'œuvre collective, mais celle-ci peut être également la somme des travaux et des créations individuelles. Les questions de l'œuvre, de son inscription dans une démarche de création, c'est-à-dire le sens du projet collectif et la prise en compte des objectifs de formation qui engagent celui-ci, doivent être posées.

L'atelier retenu est choisi en liaison avec un lieu, une œuvre ou des œuvres d'un lieu, ou encore d'œuvres en rapport avec le lieu ou le type de production retenue (projet de type carnet de voyage, carnet de croquis, guide de voyage...). Le dialogue est continu avec le lieu, l'œuvre ou les œuvres considérées comme œuvres de référence dans le cadre du projet mené. La comparaison des réalisations permet de préciser les notions d'œuvre, de chef d'œuvre, mais également d'évolution des goûts, des formes, des codes, des styles.

L'œuvre réalisée doit être présentée au public. Son exposition peut être temporaire, mais des installations de plus longue durée peuvent être envisagées. Dans ce dernier cas, la réflexion prendra en compte les données du lieu, voire s'il y a démarche de « commande », les exigences du maître d'ouvrage. Mais, dans cette perspective, il paraît nécessaire de souligner que l'œuvre est réalisée dans le cadre d'une pratique amateur, ce qui implique de préciser ce qu'est un artiste.

Plus largement, l'atelier est l'occasion d'une éducation culturelle, permettant à l'élève de découvrir de nouveaux champs de connaissance, d'éprouver du plaisir au contact d'œuvres, et de susciter l'envie de découvertes nouvelles. La pratique de l'atelier contribue à donner des éléments nécessaires pour mieux comprendre une œuvre, la replacer dans une évolution. Elle doit donner aux élèves des références pour acquérir un regard plus sensible, mieux formé, mieux à même de qualifier une œuvre tant du point de vue technique (notion « belle ouvrage ») qu'esthétique.

La question d'une éducation esthétique appelle d'autres réflexions. Le patrimoine dans sa définition élargie ne s'incarne plus uniquement dans les monuments historiques ou les chefs d'œuvre conservés en musée, porteurs de valeurs esthétiques reconnues. Il ne s'agit donc plus seulement de diffuser une idée du beau, de poser des règles qui définiraient objectivement le

beau, mais, sans doute, d'amener les élèves à justifier un jugement esthétique porté par eux sur une œuvre donnée.